

Programme de soutien à la jeune recherche en évaluation des politiques publiques du LIEPP – édition 2022

Le [Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques \(LIEPP\)](#) promeut les recherches qui, quelles que soient leurs disciplines et leurs méthodes, contribuent à l'évaluation des politiques publiques, par l'étude du fonctionnement et des effets de différentes politiques. Ses activités s'organisent à partir de six grands axes de recherche ([discriminations et politiques catégorielles](#), [évaluation de la démocratie](#), [politiques éducatives](#), [politiques environnementales](#), [politiques socio-fiscales](#), [politiques de santé](#)). Il encourage le croisement des approches (disciplinaires, méthodologiques) afin d'enrichir la réflexion en évaluation des politiques publiques.

Cette démarche évaluative et interdisciplinaire n'est pas évidente dans un contexte où les recherches restent largement menées à partir de l'ancrage dans une discipline et dans une finalité d'abord académique. Sans remettre en question ces modalités de fonctionnement, ce programme vise à apporter un soutien aux jeunes chercheur.e.s qui souhaiteraient aussi développer un volet de leur travail sur les implications de leur recherche pour l'action publique, et à le faire dans une optique interdisciplinaire.

Le programme est ouvert aux doctorant.e.s (qui doivent être inscrit.e.s en thèse au moment du dépôt de leur candidature) et jeunes docteur.e.s (ayant soutenu depuis moins de 2 ans, la thèse devant avoir été soutenue après le 31 août 2020) dont l'affiliation principale est un laboratoire de Sciences Po ou d'Université Paris Cité, toutes disciplines confondues.

Objectifs du programme :

- Valoriser et apporter un appui aux travaux de jeunes chercheur.e.s ;
- Faciliter la traduction des recherches académiques en résultats utiles pour l'évaluation des politiques publiques ;
- Favoriser la mise en dialogue interdisciplinaire des recherches, en vue notamment de favoriser l'émergence de projets interdisciplinaires ;
- Donner une meilleure visibilité, auprès d'acteurs publics et de la société civile, aux travaux de jeunes chercheur.e.s ayant un apport pour l'évaluation des politiques publiques.

Public cible :

- Le programme est ouvert aux doctorant.e.s (qui doivent être inscrit.e.s en thèse au moment du dépôt de leur candidature) et jeunes docteur.e.s (ayant soutenu depuis moins de 2 ans) dont l'affiliation principale est un laboratoire de Sciences Po ou d'Université Paris Cité, toutes disciplines confondues, et :
 - Dont le sujet de thèse ou de recherche post-doctorale relève directement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques (ex. étude de la mise en œuvre et des conséquences de tel programme d'action publique),
 - Ou qui souhaitent développer un volet de leur travail sur les implications de leur recherche pour l'évaluation des politiques publiques (en quoi les conclusions de

la recherche peuvent-elles alimenter une réflexion sur la conception, la mise en œuvre et les conséquences des politiques publiques ?)

- Les candidat.e.s doivent être ouvert.e.s aux démarches d'interdisciplinarité (confronter son regard sur son objet de recherche à ceux d'autres disciplines) et de diffusion scientifique (traduire les résultats de sa recherche auprès d'un public non-académique, notamment d'acteurs publics et de la société civile).

Modalités du programme :

Selon les cas, le projet soumis au LIEPP dans le cadre de ce programme pourra correspondre à tout ou partie du projet de thèse ou de recherche postdoctorale, en fonction de si le projet de thèse (ou postdoc) dans son ensemble porte directement sur une question d'évaluation des politiques publiques, ou s'il s'agit de creuser cette dimension d'évaluation des politiques publiques dans un volet spécifique de votre thèse (ou postdoc). Pour les jeunes docteur.e.s, le projet soumis au LIEPP pourra correspondre : soit à tout ou partie de la thèse, soit à la recherche postdoctorale.

Le programme est organisé sur une durée d'un an (année universitaire 2022-2023). Les lauréat.e.s du programme bénéficient d'une subvention d'appui à leurs travaux de recherche à hauteur de 2000 € à utiliser avant le 30 septembre 2023, aucun report n'est possible (cf liste des dépenses éligibles ci-dessous). Les dépenses liées au programme seront administrées directement par le LIEPP.

Les lauréat.e.s s'engagent à :

- Participer à [l'atelier « Jeune recherche »](#) du LIEPP (par ailleurs ouvert aux doctorant.e.s de Sciences Po ou d'Université Paris Cité, toutes disciplines confondues) au moins pendant l'année universitaire 2022-2023.
- Respecter la [charte déontologique](#) que le LIEPP a cosigné avec trois autres centres de recherche et d'évaluation.
- Produire une synthèse de leurs recherches sous la forme d'un poster.
- Mentionner le soutien du LIEPP dans toutes les publications scientifiques issues de la recherche soutenue (en note de bas de page ou dans les remerciements), même lorsqu'elles paraissent après la fin du programme, et informer l'équipe du LIEPP de ces publications :
En français : « Cette recherche a bénéficié du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'investissements d'avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université de Paris (ANR-18-IDEX-0001). »
En anglais : " This research was funded by a public grant overseen by the French National Research Agency as part of the Investissements d'Avenir program LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) and the Université de Paris IdEx (ANR-18-IDEX-0001). "

Les lauréat.e.s sont encouragés à :

- Participer aux activités d'un des axes de recherche thématiques du LIEPP
- Soumettre un *Working Paper*, correspondant à la prépublication d'un article scientifique, dans les [collections du LIEPP](#). (Cela peut intervenir après la fin du programme)

- Aider à l'organisation puis participer à un séminaire interdisciplinaire autour de leur thème de recherche, permettant de mettre en dialogue leur approche avec celles issues d'autres disciplines et/ou mobilisant d'autres méthodes. De façon alternative, une journée d'étude réunissant les travaux de plusieurs lauréat.e.s pourra être envisagée.
- Participer au séminaire d'intégration du LIEPP, organisé au mois de juin.

Candidature et sélection :

La candidature se fait par le biais du formulaire en ligne, à soumettre le 22 juin 2022 au plus tard. Vous trouverez [ici](#) pour information la liste des questions qui vous seront posées via ce formulaire en ligne. Le formulaire doit impérativement être rempli en ligne. Dans ce formulaire, un nombre de signes maximum (espaces compris) est indiqué pour chaque rubrique. Veillez à prendre connaissance à l'avance : les textes dépassant la limite de signes ne pourront pas être saisis. Gardez en tête que votre projet sera évalué par un jury interdisciplinaire. Veillez, dans la présentation de votre projet, à décrire celui-ci dans des termes intelligibles par des lecteurs et lectrices d'autres disciplines scientifiques.

Sélection : La sélection se fera par un jury incluant des chercheur.e.s de Sciences Po et d'Université Paris Cité (UPC).

Critères d'évaluation :

- Intérêt du projet pour l'évaluation des politiques publiques ;
- Qualité scientifique (intérêt de la question de recherche, adéquation et précision de la méthodologie, qualité et clarté de l'argumentation)
- Capacité à présenter son projet d'une façon intelligible pour des spécialistes d'autres disciplines
- Possibilité d'intégration au sein des axes de recherche du LIEPP : à qualité de projet égale, une préférence sera accordée aux projets qui viendront renforcer les activités des axes de recherche du LIEPP.

Le LIEPP pourra retenir jusqu'à 20 lauréat.e.s dans le cadre de cette deuxième édition du programme de soutien à la jeune recherche. Le programme a vocation à être renouvelé annuellement : les candidat.e.s potentiel.le.s sont invité.e.s à en tenir compte pour évaluer l'opportunité de leur candidature en fonction du niveau d'avancement de leur recherche (l'intégration du programme doit déboucher sur une publication dans les collections du LIEPP dans un délai d'un an)

Liste des dépenses éligibles :

NB : Les dépenses ne pourront faire l'objet d'aucun report au-delà du 30 septembre 2023.

- Frais de mission pour conduire une enquête de terrain (dans le cadre du doctorat uniquement) : train, avion, hôtel. NB : un ordre de mission validé par le laboratoire d'origine sera demandé.
- Frais de mission pour la participation à des colloques nationaux et internationaux : train, avion, hôtel, frais d'inscription
- Vacances de recherche
- Retranscriptions d'entretiens

- Traduction et editing
- Achat d'ouvrages ou documentation
- Achats de données en ligne en lien avec votre projet de recherche
- Subvention à la publication (par exemple, frais de soumission d'un article)

Les projets sont à soumettre pour le **22 juin 2022 au plus tard**, par le biais du [formulaire de candidature en ligne](#). Les lauréats seront informés des résultats de la sélection au plus tard le 13 juillet 2022.